

CAP AS

Agent de Sécurité



Un métier

Le titulaire du CAP « Agent de Sécurité » accomplit ses diverses missions, dans une structure pourvue d'un service de sécurité interne, ou pour le compte d'une entreprise prestataire de services en matière de sécurité.

Ses missions visent à assurer la sécurité dans les domaines suivants :

- la protection des personnes,
- le secours à personnes,
- la surveillance et la protection des biens,
- la protection de l'environnement,
- la lutte contre l'incendie.

Secteur d'activité

Le titulaire du CAP « Agent de Sécurité » exerce ses fonctions dans des espaces ouverts au public ou non, de nature, par exemple industrielle, commerciale, hospitalière, privative, culturelle ou sportive.



Conditions d'admission

3ème

3ème à découverte professionnelle



Poursuite d'études

- 1^{ère} Bac pro Prévention et Sécurité (en projet d'ouverture pour 2012)
- Certaines certifications spécifiques permettent l'accès à d'autres emplois : le transport de fonds, la télésurveillance, la protection physique des personnes, la surveillance aéroportuaire, les équipes cynophiles...



Formation en milieu professionnel

Cette formation professionnelle est facilitée par la réalisation de stages de 12 semaines en entreprise sur les 2 ans.

L'enseignement professionnel

- Il se compose de différents modules :
- Prévention des actes de malveillance et de négligence
 - Prévention et lutte contre l'incendie
 - Secours et assistance aux personnes

Tableau des horaires de cours hebdomadaires

Enseignements	Indicatif
Français - Histoire géo	3,5h – 3,5h
Anglais	2h
Maths - sciences	3,5h
Éducation civique, juridique et sociale	0,5h
Vie sociale et professionnelle	1h
Enseignement professionnel	18h
Arts appliqués et culture artistique	2
EPS	4,5h